

# Élevage Labramour



---

## Parents du chiot

Mère :

Père :

## Informations de l'élevage

**Nom :** Adrian Stuerm et Caroline Séguin

**Adresse :** 47 Chemin de la Carrière,  
Brownsburg-Chatham J8G 1L1, Qc

**Numéro de téléphone :** 450-495-1992 ou  
450-495-1671

---

## Informations de l'acheteur

**Nom de l'acheteur :**

**Adresse :**

**Numéro de téléphone :**

---

## Informations du chiot

**Race :**

**Nom :**

**Sexe :**

**Numéro de puce électronique :**

**Date de naissance :**

**Couleur et signes particuliers :**

---

## Garantie (24 mois)

1. Le chiot a reçu ses premiers vaccins, a été vermifugé, est micropucé et sera enregistré au Club Canin Canadien au nom de l'éleveur jusqu'à preuve de stérilisation.
2. Le vendeur garantit le chiot 7 jours contre les maladies virales pour lesquelles il a été vacciné à l'âge de 6 semaines en cas de décès **SEULEMENT**, sur présentation d'un écrit vétérinaire attestant la maladie. Dans le cas d'un décès du chiot, celui-ci sera remplacé dans un délai de 18 mois.
3. Il est entendu qu'aucun chien euthanasié (pour quelque raison que ce soit) ne sera remplacé à moins que **l'euthanasie n'ait été préalablement autorisé par l'Élevage Labramour**. De plus, le chien pourra être présenté à tout vétérinaire spécialiste désigné par l'Élevage Labramour pour contre-expertise ou pour effectuer les traitements nécessaires et ce au frais de l'acheteur.
4. Le chiot est garanti également contre les défauts héréditaires, énumérés par la suite, si le défaut est découvert **avant l'âge de 24 mois**.
5. Le vendeur n'est pas responsable des virus ou parasites attrapés à l'extérieur de l'environnement du vendeur comme la giardia et la coccidiose. Le vendeur n'est en aucun cas responsable des dépenses du vétérinaire ou des tests de diagnostic.

---

## Défauts héréditaires établis

1. Cataracte héréditaire et atrophie progressive de la rétine.
2. Dysplasie du coude et de la hanche (la dysplasie doit être sévère et nuire au bon fonctionnement de l'animal).

### Note :

- Un rayon X des hanches ou des coudes doit être diagnostiqué par un spécialiste certifié OFA pour que la garantie soit applicable. **Si la dysplasie est due à un entraînement excessif en bas âge ou à un surplus de poids, cette clause sera annulée.**
- Un examen des yeux doit être complété par un ophtalmologiste qualifié pour que la garantie soit applicable.
- Avec une évaluation écrite par un vétérinaire qualifié, le vendeur remplacera celui-ci par un autre chiot de la même race. Si un chiot n'est pas possible dans les 18 mois suivants, le prix de vente sera remboursé à l'acheteur.
- Tout défaut de confrontation n'est pas applicable à une garantie.
- Le vendeur n'échange en aucune circonstance un chiot pour une raison autre que pour les maladies héréditaires énumérés ci-haut et tous les frais d'expertise vétérinaire sont au frais de l'acheteur.

**Les enregistrements du chiot seront transférés au nouveau propriétaire dans un délai de 60 jours suivant la**

**réception de la preuve de stérilisation.  
La présente garantie N'EST PAS  
TRANSFÉRABLE.**

**Le vendeur se réserve le droit de  
demander une seconde expertise avec  
le vétérinaire de son choix.**

**Le vendeur se réserve le droit de  
reprendre l'animal avant d'en offrir un  
nouveau.**

---

### **Obligation de l'acheteur pour maintenir la garantie**

1. L'acheteur doit fournir au chien les soins vétérinaires nécessaires à une bonne santé ainsi que les vaccins annuels.
2. Le chien doit être bien traité, avoir un espace propre à lui ainsi qu'une période d'exercice quotidienne. Une bonne alimentation et de l'eau fraîche toujours disponible ne peuvent que garder votre chien en bonne santé.
3. Faire stériliser l'animal à la fin de sa croissance uniquement (entre 12 et 18 mois).
4. En cas d'abandon de l'animal, celui-ci revient à l'Élevage Labramour.

---

Acheteur

---

Vendeur